



**PREFECTURE DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE**

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

**ARRETE PORTANT PUBLICATION DU  
SCHEMA REGIONAL D'EDUCATION POUR LA SANTE (SREPS)**

---

**LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu la Charte d'Ottawa adoptée lors de la Conférence Internationale pour la Promotion de la Santé du 17 au 21 novembre 1986,

Vu le Plan National d'Education Pour la Santé présenté par le Ministre chargé de la santé en conseil des ministres le 28 février 2001,

Vu la circulaire DGS n° 2001/504 du 22 octobre 2001, relative à l'élaboration des Schémas Régionaux d'Education Pour la Santé,

Sur proposition du Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L'éducation pour la santé s'inscrit dans une politique de promotion de la santé définie par la charte d'Ottawa.

Elle doit permettre à chacun :

- ◆ d'acquérir dès son plus jeune âge les aptitudes indispensables à la promotion de sa santé,
- ◆ de s'approprier les informations utiles sur la santé, les maladies, les traitements, les moyens de prévention...
- ◆ d'utiliser de manière optimale les services de santé,
- ◆ et de s'impliquer dans les choix relatifs à sa propre santé et à celle de la collectivité.

**Article 2 :**

Le Schéma Régional d'Éducation Pour la Santé de la Région CHAMPAGNE - ARDENNE prévu pour une durée de 5 ans, 2004-2008, est annexé au présent arrêté.

**Article 3 :**

Monsieur Jean-Joseph ROBINEAU, Directeur Adjoint de l'URCAM de Champagne-Ardenne est nommé chef de projet pour la mise en œuvre du Schéma Régional d'Éducation Pour la Santé visé à l'article 2.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Chalons en Champagne, le 29/07/04

Dominique DUBOIS